

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 10 mai 2010 à 20h00

Convocation du conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 30 avril 2010 pour la réunion du 10 mai 2010 à 20h00 en salle du Conseil de la mairie.

Le Maire

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 20

Conseillers
absents : 9
dont 6 avec procuration

M. Daniel BERI, absent excusé, avec procuration de vote à Mme Sylvie BINTZ
M. Bernard GENESTE, absent excusé, avec procuration de vote à M. Charles STOLL
Mme Françoise MEYER, absente excusée, avec procuration de vote à M. Norbert REINHARDT
Mme Elianne RUCH, absente excusée, avec procuration de vote à M. Nicolas SCHMITT
Mme Jeannine SCHNEIDER, absente excusée, avec procuration de vote à Mme Anne KOERNER
Mme Sylvie SCHOTT, absente excusée avec procuration de vote à M. Jean-Claude VOLTZ
M. Alfredo DE PAOLA, absent excusé
Mme Doria BOUDJI, absente
M. Gérard CONRAD, absent

A partir du 2^{ème} point :

Mme Doria BOUDJI, présente

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 8
dont 6 avec procuration

En préambule, le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir,

- Pour Avis – Ajustement du programme "Projets sur l'Espace Public 2010" (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement) (point 14)

Sous la présidence de M. Norbert REINHARDT, Maire

1° Point

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance 15 mars 2010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 mars 2010, décide de l'approuver sans réserve.

ADOpte A L'UNANIMITE

2° Point

Objet : Subvention association "Les amis du Fort Ducrot - Mundolsheim"

Une nouvelle association a été créée sur Mundolsheim, l'association **les amis du Fort Ducrot de Mundolsheim**. Son but est la sauvegarde et la rénovation du Fort Ducrot. Elle a également comme objectif de faire des recherches historiques sur la période 1870 à nos jours.

Cette association sollicite une subvention pour son lancement et pour couvrir les premiers frais engagés.

Je vous propose d'accorder à cette nouvelle association une subvention exceptionnelle d'aide à la création d'association d'un montant de 500,- €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'accorder à l'association "les amis du Fort Ducrot – Mundolsheim" une subvention exceptionnelle de 500,- €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 au C/6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

3° Point

Objet : Subvention pour l'acquisition de désherbeurs thermiques et de récupérateurs d'eau de pluie

Dans le cadre de la charte de désherbage et pour encourager les habitants de la commune à pratiquer un désherbage respectueux de l'environnement, la commission environnement – développement durable propose au conseil municipal, de reconduire la subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un désherbeur thermique dans les conditions votées en séance du conseil municipal du 30 mars 2009.

Je vous propose également de reconduire la subvention pour l'achat par les particuliers d'une cuve de récupération d'eau de pluie dans les conditions votées en séance du conseil municipal du 23 juin 2008.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- de reconduire la subvention pour l'achat d'un désherbeur thermique dans les conditions délibérées le 30 mars 2009,
- d'attribuer la subvention pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie dans les conditions délibérées le 23 juin 2008,
- de reconduire ces deux subventions jusqu'à fin 2014.

ADOpte A L'UNANIMITE

4° Point

Objet : Achats de cadeaux pour des départs en retraite

A l'occasion du départ à la retraite de Mmes BOSSERT et LAUER, Directrices des écoles maternelles et de Mme MOEGLIN, intervenante au RASED, la commune leur fera un cadeau d'une valeur de 200,- € par cadeau.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

autorise le Maire à régler la dépense afférente aux cadeaux qui seront faits à Mmes BOSSERT, LAUER et MOEGLIN pour une valeur de 600,- euros.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

**1 Abstention :
Doria BOUDJI**

5° Point

Objet : Mise à disposition de toitures de bâtiments pour la pose de panneaux photovoltaïques – signature de la convention

Dans le cadre de la démarche du développement durable et l'utilisation des énergies renouvelables, des contacts ont été pris auprès d'opérateurs pour la mise à disposition de toitures de bâtiments communaux pour poser des panneaux photovoltaïques.

Après des études de faisabilité, le gymnase et le bâtiment A du groupe scolaire ont été retenus, compte tenu de la bonne orientation des toitures, ainsi que la façade de l'école pour la pose de pare-soleil photovoltaïques.

E.S. Energie a fait une proposition de convention pour une durée de 20 ans, qui pourra être prorogée sur demande.

Cette convention prévoit la mise à disposition des toitures pour la pose de 3 centrales photovoltaïques moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de 1 500 €, indexé sur l'indice du coût de la construction et le versement de 40 % des revenus liés à la surproduction.

Les surfaces de base, dans le cadre de cette étude, sont spécifiées dans l'annexe 2 :

- Toiture gymnase 624 m² - puissance installée 81,15 kWc ;
- Toiture bâtiment A du groupe scolaire 150 m² - puissance installée 19,51 kWc ;
- Pare-soleil bâtiment A du groupe scolaire 50 m² - puissance 8,58 kWc.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

autorise le Maire à signer la convention avec E.S. Energie pour la mise à disposition des toitures du gymnase, la toiture et la façade sud du bâtiment A du groupe scolaire pour la pose de 3 centrales photovoltaïques.

ADOpte A L'UNANIMITE

6° Point

Objet : Fourniture des fruits dans le cadre du programme européen "un fruit pour la récré" – convention

Par une délibération du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le programme de distribution de fruits à l'école lancé par les commissaires européens à la santé, à l'éducation et à l'agriculture.

Pour la livraison des fruits, un contact a été pris avec la ferme WOLFF, au Ptit Primeur de Niederhausbergen qui livre depuis janvier 2010 les fruits.

Il s'agit, par la présente de formaliser cette prestation.

Pour ce faire, une convention qui définit les modalités et les conditions de la fourniture des fruits pour "un fruit pour la récré" dans les différentes écoles, primaire, maternelles de la commune et le Service Enfance, sera établie entre "LA FERME WOLFF, AU P'TIT PRIMEUR" 14a rue Mercière à Niederhausbergen et la Commune de Mundolsheim.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

autorise le Maire ou son adjoint, à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

7° Point

Objet : Convention avec l'Association "Objectif Climat"

Dans sa séance du 15 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé de travailler en partenariat avec l'association "Objectif Climat".

Une subvention a été versée à l'association qui accompagnera la commune dans la préparation de son plan climat.

Ce partenariat va faire l'objet d'une convention qui définit les engagements et les obligations réciproques, pour une durée de deux ans.

Le projet de convention et son annexe sont joints à la présente délibération.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- de passer une convention avec l'association "Objectif Climat", 12 rue des Bouchers à Strasbourg,
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

1 Abstention :

Eric MOUY

8° Point

Objet : Convention relative à l'implantation de véloparcs

Dans le cadre de la démarche initiée par le Conseil Régional d'Alsace de mise en œuvre d'un programme de modernisation des gares des liaisons ferroviaires régionales et de leurs abords, il est prévu l'aménagement d'un véloparc en gare de Mundolsheim.

La SNCF assurera la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des études et travaux à exécuter, à l'intérieur de ses emprises.

L'opération sera financée par trois partenaires :

- la Région Alsace
- la Communauté Urbaine de Strasbourg
- la SNCF

Une convention relative à l'aménagement de ce véloparc doit être signée entre ces trois partenaires. Le projet de convention est annexé à la présente.

Elle a été approuvée par le Conseil de C.U.S dans sa séance du 7 mai 2010.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

9° Point

Objet : Convention des Maires

La convention des Maires est ouverte aux villes européennes de toutes tailles qui s'engagent activement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le projet de convention est annexé à la présente.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

autorise le Maire ou son représentant à signer la convention des Maires, présentée en annexe et portant engagement à dépasser l'objectif de l'Union Européenne de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

1 Abstention

Eric MOUY

10° Point

Objet : Ressources Humaines : régime indemnitaire et prime de fin d'année

Monsieur Charles STOLL, adjoint au maire en charge du personnel informe le Conseil Municipal que dans le cadre du régime indemnitaire et de la prime de fin d'année des agents de la commune des modifications ou des précisions sont à apporter aux dispositions délibérées précédemment par le Conseil Municipal, dans les séances du 23 novembre 2000, du 6 mars 2006 et du 23 juin 2008.

Ces modifications ou précisions sont détaillées sur les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération. Elles ont par ailleurs été présentées en réunion du Comité Technique Paritaire le 29 avril 2010.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance des modifications et précisions à apporter aux dispositions définissant le régime indemnitaire et de la prime de fin d'année du personnel communal,

et après en avoir délibéré,

décide d'approuver ces modifications et précisions qui s'appliqueront dès cette année au régime indemnitaire et à la prime de fin d'année.

ADOpte A L'UNANIMITE

11° Point

Objet : Travaux d'éclairage public, rues de la Forêt et Oberlin - information

Dans le cadre du réaménagement de la voirie, il est prévu de renouveler le réseau d'éclairage public, mâts et luminaires, des rues de la Forêt et Oberlin.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2010.

Une consultation a été lancée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'entreprise S2EI, la mieux et moins disante, a été retenue pour un montant de 48 824,31 € T.T.C.

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

12° Point

Objet : Pour avis – Programme 2010-2012 de travaux de restauration des cours d'eau sur le territoire de la Communauté Urbaine

Conformément à l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour AVIS concernant le programme 2010-2012 de travaux de restauration des cours d'eau sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Je vous propose de donner un AVIS FAVORABLE au projet de délibération transmis par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de réserver un AVIS FAVORABLE au projet de délibération du Conseil de Communauté Urbaine de Strasbourg concernant le programme 2010-2012 de travaux de restauration des cours d'eau sur le territoire de la Communauté Urbaine.

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX
1 Abstention
Pierre EHRHARDT**

13° Point

Objet : Ligne de trésorerie

VU le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2010,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Vu les propositions des établissements bancaires,

- Crédit Mutuel
- Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- d'ouvrir un crédit de trésorerie pour un montant de 500.000,-€,
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec le Crédit Mutuel, offre la mieux et la moins disante.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 ° Point

Objet : Pour Avis – Ajustement du programme "Projets sur l'espace public 2010" (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement)

Conformément à l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour AVIS concernant l'autorisation de débiter les études pour le programme 2010, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement

Vu le rapport au Conseil de Communauté, je vous propose de donner un AVIS FAVORABLE au projet de délibération transmis par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de réserver un AVIS FAVORABLE au projet de délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg concernant l'ajustement du programme "Projets sur l'Espace Public 2010" (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement).

ADOpte A L'UNANIMITE

Listes des membres présents	Signatures
REINHARDT Norbert Maire	
STOLL Charles 1 ^{er} Adjoint	
RENOU Cécile 2 ^{ème} Adjoint	
RITTER André 3 ^{ème} Adjoint	
MEYER Françoise 4 ^{ème} Adjoint	Absente excusée avec procuration de vote
GENESTE Bernard 5 ^{ème} Adjoint	Absent excusé avec procuration de vote
BINTZ Sylvie 6 ^{ème} Adjoint	
SCHMIDLIN Jean-Marie 7 ^{ème} Adjoint	
SCHNEIDER Jeannine	Absente excusée avec procuration de vote
ZERR André	
SAMUEL Geneviève	
SCHERRER Claudine	
RUCH Elianne	Absente excusée avec procuration de vote
VOLTZ Jean-Claude	
RUPP Armand	
BUHREL Pia	
CONRAD Gérard	Absent
GEROLT Brigitte	
BERI Daniel	Absent excusé avec procuration de vote
CHENOUX Evelyne	
SCHOTT Sylvie	Absente excusée avec procuration de vote
KOERNER Anne	
EHRHARDT Pierre	
DE PAOLA Alfredo	Absent excusé
KLEIN Sylvie	
MOUY Eric	
SCHMITT Nicolas	
BOUDJI Doria	Présente à partir point 2
MAURER Julien	